COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bourg

SEANCE DU 17 MARS 2017

COMMUNE DE BOURG

L'an deux mil dix sept, 17 mars 2017
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr THIEBAUD Dominique, Maire

Etaient présents : DELANNE Jean François – DOS SANTOS Ernest – GOUTRY Laurent – MASSOTTE Philippe – MOUSSUS Aleth – PRODHON Fernand.- Dominique THIEBAUD.
Etaient excusés : GAY Marie Claude donne pouvoir à MOUSSUS Aleth – ROUX Jean Marc donne pouvoir à PRODHON Fernand - FOUCHAULT Xavier – VAUTHRIN Patrick.
Etaient Absents :

Un scrutin a eu lieu, Monsieur DOS SANTOS Ernest a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 12/03/2017

2017/1 OBJET : Approbation du compte administratif 2016 du Budget Communal

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend part au vote.
Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement
Recettes : 130 303.37 €
Dépenses : 93 486.42 €
Résultat de l'exercice : 36 816.95 €
Report du résultat 2015 en excédent :88 114.61 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 124 931.56 €

Section d'investissement
Recettes : 4 795.20 €
Dépenses : 25 145.95 €
Résultat de l'exercice : - 20 350.75 €
Report du résultat 2015 en excédent : 22 109.71 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 1 758.96 €

Résultat d'exécution global 2016 en excédent : 126 690.52 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017/2 : OBJET : Approbation du compte administratif 2016du Budget eau et Assainissement

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend part au vote.
Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes : 22 384.44 €
Dépenses : 50 103.16 €
Résultat de l'exercice : -27 718.72 €
Report du résultat 2015 en excédent :38 093.60 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 10 374.88 €

Section d'investissement
Recettes : 3 435.32 €
Dépenses : 4 551.86 €
Résultat de l'exercice : - 1 116.54 €
Report du résultat 2015 en excédent : 21 944.86 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 20 828.32 €

Résultat d'exécution global 2016 en excédent : 31 203.20 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017/3 : OBJET : Approbation du compte administratif 2016du Budget lotissement Echenot

Monsieur THIEBAUD Dominique quitte la salle et ne prend part au vote.
Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement
Recettes : 373 429.54 €
Dépenses : 373 429.54 €
Résultat de l'exercice : 0 €
Report du résultat 2015 en excédent : 134 837.92 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 134 837.92 €

Section d'investissement
Recettes : 277 560.22 €
Dépenses : 373 429.54 €
Résultat de l'exercice : -95 869.32 €
Report du résultat 2015 en déficit : -118 262.56 €
Résultat d'exécution 2016 en déficit : -214 131.88 €

Résultat d'exécution global 2016 en déficit : - 79 293.96 €

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report) nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2017/4 : OBJET : Approbation des comptes de gestion 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2016 a été réalisée par le Receveur en poste à LANGRES et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation,

Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2016 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2017/5 : OBJET : Affectation des résultats 2016 du budget communal

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2016 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement
Recettes : 130 303.37 €
Dépenses : 93 486.42 €
Résultat de l'exercice : 36 816.95 €
Report du résultat 2015 en excédent :88 114.61 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 124 931.56 €

Section d'investissement
Recettes : 4 795.20 €
Dépenses : 25 145.95 €
Résultat de l'exercice : - 20 350.75 €
Report du résultat 2015 en excédent : 22 109.71 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 1 758.96 €

Résultat d'exécution global 2016 en excédent : 126 690.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte à l'unanimité les résultats 2016 de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : compte 002 : 124 931.56 €
Section d'investissement : compte 001 : 1 758.96 €

2017/6 : OBJET : Affectation des résultats 2016 du budget eau et assainissement

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2016 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement
Recettes : 22 384.44 €
Dépenses : 50 103.16 €
Résultat de l'exercice : - 27 718.72 €
Report du résultat 2015 en excédent :38 093.60 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 10 374.88 €

Section d'investissement
Recettes : 3 435.32 €
Dépenses : 4 551.86 €
Résultat de l'exercice : - 1 116.54 €
Report du résultat 2015 en excédent : 21 944.86 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 20 828.32 €

Résultat d'exécution global 2016 en excédent : 31 203.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : compte 002 : 10 374.88 €
Section d'investissement : compte 001 : 20 828.32 €

2017/7 OBJET : Affectation des résultats 2016 du budget Lotissement l'Echenot

Le Président rappelle les résultats du compte administratif 2016 qui se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement
Recettes : 373 429.54 €
Dépenses : 373 429.54 €
Résultat de l'exercice : 0 €

Report du résultat 2015 en excédent : 134 837.92 €
Résultat d'exécution 2016 en excédent : 134 837.92 €

Section d'investissement
Recettes : 277 560.22 €
Dépenses : 373 429.54 €
Résultat de l'exercice : -95 869.32 €
Report du résultat 2015 en déficit : -118 262.56 €
Résultat d'exécution 2016 en déficit : -214 131.88 €

Résultat d'exécution global 2016 en déficit : - 79 293.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de la manière suivante

Section de Fonctionnement : compte 002 : 134 837.92 €
Section d'investissement : compte 001 : -79 293.96 €

2017/8 : OBJET : Taux d'imposition 2017

Après présentation de l'état de la dette et aux vues des informations sur le contexte général notamment la prise de compétence scolaire, au 1er janvier 2017, par la Communauté de Communes du Grand Langres qui a pour conséquence une hausse des taux de la fiscalité intercommunale, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, afin de neutraliser la fiscalité locale, de baisser les taux des 3 taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe habitation : 14.19 %
Taxe Foncier Bâti : 12.07 %
Taxe Foncier non Bâti : 21.98 %

Pour un produit fiscal attendu de : 43 000 €

2017/9 : OBJET : Approbation budget primitif 2017 Budget Communal

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2017 présenté par le Maire.
Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : 196 306.56 €
- Section d'Investissement : 22 077.40 €

2017/10 : OBJET : Approbation budget primitif 2017 Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal examine le budget primitif eau et assainissement pour l'année 2017 présenté par le Maire.
Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget eau et assainissement 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : 34 400.43 €
- Section d'Investissement : 34 443.64 €

2017/11 : OBJET : Approbation budget primitif 2017 Budget Lotissement Echenot

Le Conseil Municipal examine le budget primitif Lotissement d'Echenot pour l'année 2017 présenté par le Maire.
Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Lotissement d'Echenot 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

- Section de Fonctionnement : 551 892.79 €
- Section d'Investissement : 587 561.42 €

2017/12 : OBJET : CCGL : Attribution de compensation dérogatoire libre

Vu le CGCT,
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 17 mars 2017

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Grand Langres a la compétence scolaire depuis le 1er janvier 2017 pour les 34 communes de l'ancienne communauté de communes. Les 20 communes du Bassigny ont transféré cette compétence depuis une quinzaine d'années.

Il convient de financer le coût de cette compétence. La communauté de communes du Bassigny l'a fait en augmentant sa fiscalité à l'époque et en demandant aux communes de baisser la leur en proportion.

Il est proposé de recourir au même principe pour les 34 communes car ce mécanisme présente l'avantage d'être évolutif au gré de l'évolution des écoles, contrairement aux attributions de compensation classiques.

En pratiquant ainsi, la communauté de communes appliquera des taux de fiscalité ménage identiques sur ses 54 communes, générant une recette inutile pour les 20 communes du Bassigny. Dès lors et par équité, il est proposé de leur restituer sur leurs attributions de compensation la somme correspondante.

Le mécanisme proposé correspond à une répartition dérogatoire libre des attributions de compensation pour laquelle l'unanimité des conseils municipaux se prononçant à la majorité simple est requise.

Il permet d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et le contribuable.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose, d'approuver le rapport de la CLECT tel qu'il figure en annexe et de voter les attributions de compensation dérogatoires libres, telles que figurant en annexe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Approuve le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées en 2017 tel qu'il est joint en annexe,
- Approuve la répartition dérogatoire libre de attributions de compensation telle qu'elle figure en annexe
- Approuve le montant définitif de l'attribution de compensation pour la commune tel qu'il figure en annexe.

2017/13 : OBJET : PLUi : Désignation de 2 élus référents

La Communauté de Communes du Grand Langres s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Pour organiser la gouvernance du PLUIi il a été ratifié une charte de gouvernance. Ce charte de gouvernance prévoit la désignation de deux élus référents PLUi par commune afin de participer aux instances techniques du PLUi.

Ils seront amenés à :

- Participer aux comités de pilotage par secteur (travail sur le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Désigner, pour chaque secteur, 2 personnes parmi eux qui assisteront aux ateliers thématiques du diagnostic.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Messieurs Ernest DOS SANTOS et Patrick VAUTHRIN en qualité de référents PLUi.

2017/14 : OBJET : Adhésion à l'Association la Montagne

Chaque année la commune s'abonne au Journal de la Montagne mais n'adhère pas à l'Association. Aussi il est proposé d'adhérer à cette association et de s'abonner au Journal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'adhérer à l'Association la Montagne ainsi que de d'abonner au Journal

2017/15 : OBJET : Attribution de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Souvenir Français a déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2017.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € au Souvenir Français.

Questions diverses

Tour des élections :

Elections Présidentielles : 1er tour le 23 avril 2017 de 8 h à 19 h
2ème tour le 7 mai 2017 de 8 h à 19 h

Elections Législatives : 1er tour le 11 juin 2017 de 8 h à 18 h
2ème tour le 18 juin 2017 de 8 h à 18 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Fait à BOURG, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique THIEBAUD